

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 18 septembre 2009.

Section du dépôt légal



Le Prix Droits et Libertés 2009 : les droits des enfants et de la jeunesse à l'honneur

Cette année, pour marquer le 20^{ième} anniversaire de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse veut reconnaître plus particulièrement la contribution et l'excellence du travail de personnes ou de groupes oeuvrant à la défense et à la protection des droits des enfants et des jeunes.

Depuis 1988, le *Prix Droits et Libertés* est décerné annuellement par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Il constitue la reconnaissance publique d'une réalisation ou d'un engagement exemplaire dans la défense des droits et libertés de la personne et des droits de la jeunesse.

Le *Prix Droits et Libertés*, symbolisé par une œuvre d'un artiste du Québec, est décerné le 10 décembre, jour anniversaire de l'adoption de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* par l'Assemblée générale des Nations Unies.

LE PRIX DROITS ET LIBERTÉS 2009 SERA REMIS À :

- une personne, un groupe de personnes ayant, par une activité ou un ensemble de réalisations, fait preuve d'un engagement marqué dans le domaine des droits et libertés de l'enfant ou des droits de la jeunesse;
- une organisation ou une personne morale (entreprise ou municipalité, par exemple) dont une activité ou ses réalisations reflètent une nette préoccupation à l'égard de la défense des droits et libertés de l'enfant ou des droits de la jeunesse, ou dont le leadership en la matière mérite d'être cité.

Le Prix peut être décerné à une personne à titre posthume.

LAURÉATS ET LAURÉATES DU PRIX DEPUIS LES 10 DERNIÈRES ANNÉES

2008

L'honorable Juanita Westmoreland-Traoré
juge à la Cour du Québec
Pour son engagement indéfectible dans la lutte contre la discrimination.

2007

Monsieur Laurent McCutcheon
pour son engagement dans la défense des droits des minorités sexuelles.

2006

M. André Paradis
Pour son parcours remarquable dans la défense des droits et libertés de la personne

2005

Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO)
Regroupement d'organismes dédiés à la promotion et à la protection des droits des personnes âgées

2004

L'organisme *Espace Outaouais*
Pour son travail de prévention de la violence faite aux enfants

2003

M^{me} Lorraine Doucet
Responsable du Service Accès Scolaire du Regroupement pour la trisomie 21

2002

M. François Saillant
Coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

2001

Père Emmett (Pops) Johns
Créateur et animateur d'organisations d'aide aux jeunes sans-abri **1999**
Association québécoise pour les troubles d'apprentissage (AQETA)

1998

Mme Martha Bishop
Pour son engagement dans la défense des droits des personnes atteintes de maladies mentales

Mme Monique Sioui (à titre posthume)

Pour sa contribution à la reconstruction de la santé sociale au sein des communautés autochtones

1997

M^{me} Lucie Lemieux-Brassard
Présidente sortante Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

2000

À l'occasion du 25^e anniversaire de l'adoption de la *Charte des droits et libertés de la personne* par l'Assemblée nationale du Québec, édition spéciale du Prix rendant hommage aux pionniers et pionnières de la Charte :

M. Maurice Champagne (à titre posthume)
M^p Jérôme Choquette
M. Léo Cormier (à titre posthume)
M^p Paul-André Crépeau
M^p Jacques Desmarais
M^{me} Lisette Gervais (à titre posthume)
M^{me} Aline Gobeil
M^p Daniel Jacoby
M^{me} Monica Matte
M^p André Morel
M^p Fernand Morin
M^p Jacques Yvan Morin
M^p Robert Normand
M^{me} Monique Rochon
M. Jean-Louis Roy
M^p René Saint-Louis
M^p Francis Reginald Scott (à titre posthume)
M^p Jacques Tellier

CONDITIONS DE MISE EN CANDIDATURE

Les activités pouvant conduire à une mise en candidature doivent avoir été réalisées au Québec ou avoir eu des retombées sur des groupes ou des personnes vivant au Québec.

Pour être admissible, une mise en candidature doit porter :

- soit sur une activité particulière ayant eu lieu en cours d'année;
- soit sur un ensemble de réalisations échelonnées sur une plus longue période.

Cette activité ou ces réalisations doivent démontrer un engagement exemplaire dans la défense des droits et libertés de l'enfant ou des droits de la jeunesse.

On peut soumettre sa propre candidature ou être proposé(e) par une personne ou une organisation.

Les membres de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et son personnel ne peuvent être mis en candidature.

PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

1. Le formulaire de mise en candidature ci-après doit être dûment rempli. On doit y joindre tout document permettant au jury de faire une juste évaluation de la candidature.
2. Le tout doit être accompagné de notes biographiques pertinentes lorsque la candidature d'une personne physique est soumise ou, lorsqu'il s'agit d'une organisation, d'une brève description de son action.
3. Le dossier de candidature doit être soumis en trois exemplaires, sur support papier.
 - Une seule annexe, n'excédant pas 10 pages, peut être jointe au dossier de candidature.
 - La notoriété publique d'une personne ne peut en aucun cas suppléer à un dossier bien documenté.
 - Le dossier de candidature ne doit pas comporter de document audio-visuel.
 - Dans la mesure du possible, l'accord de la personne ou de l'organisation mise en candidature devrait être obtenu avant le dépôt du dossier.
 - Toute candidature non conforme aux règles ci-dessus sera automatiquement rejetée.

LE JURY

Le jury pour le *Prix Droits et Libertés* est composé de trois personnes reconnues pour leur intérêt et leur engagement dans la défense et à la promotion des droits et libertés de la personne ou des droits de la jeunesse au Québec. Elles sont choisies annuellement par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Le jury vérifie l'admissibilité des candidatures, procède à leur analyse et sélectionne le lauréat ou la lauréate.

Seuls les membres du jury et le Secrétariat du Prix ont accès aux dossiers de candidature. Ces dossiers sont détruits après l'attribution du Prix.

DATE LIMITE

Les dossiers de candidature doivent être expédiés à la Commission **au plus tard le vendredi 18 septembre 2009**, le cachet de la poste en faisant foi. De plus, les dossiers de candidature peuvent être déposés au siège social de la Commission, à Montréal, **avant 16 h 30, le vendredi 18 septembre 2009**, l'estampe de la réception étant obligatoire. Toute candidature reçue après cette date sera rejetée.

INFORMATION

Sylvain Archambault
Téléphone : 514 873-5146 ou 1 800 361-6477 poste 210
sylvain.archambault@cdpdj.qc.ca



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Ce formulaire peut être téléchargé sur votre poste de travail pour être complété à l'écran. Il est essentiel de répondre aux quatre questions. À noter : l'espace prévu pour répondre aux questions 3 et 4 n'est pas limitatif.

1. CANDIDAT - CANDIDATE

Nom (Personne ou organisation mise en candidature)

Nom (Personne représentant l'organisation, s'il y a lieu)

Adresse (Adresse complète, incluant le code postal)

Téléphone (le jour)

Code régional :	Numéro :	Poste :
-----------------	----------	---------

Téléphone (le soir)

Code régional :	Numéro :
-----------------	----------

Emploi, profession ou principale sphère d'activité

2. PERSONNE OU ORGANISATION QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE (s'il y a lieu)

Nom (Personne ou organisation)

Nom (Personne représentant l'organisation, s'il y a lieu)

Adresse (Adresse complète, incluant le code postal)

Téléphone (le jour)

Code régional :	Numéro :	Poste :
-----------------	----------	---------

Téléphone (le soir)

Code régional :	Numéro :
-----------------	----------

Télécopieur

Code régional :	Numéro :
-----------------	----------

Courriel

3. RÉALISATION(S)

Le *Prix Droits et Libertés* peut être attribué en reconnaissance d'une activité ou d'un ensemble de réalisations en matière de défense des droits de l'enfant et des droits de la jeunesse. Pour présenter une candidature, il faut choisir l'une ou l'autre des options suivantes :

Options à cocher :

une activité

ou

un ensemble de réalisations

Décrire l'activité ou l'ensemble des réalisations pour lesquelles le *Prix Droits et Libertés* devrait être attribué à la personne ou à l'organisation mise en candidature, en précisant notamment la période couverte par l'activité ou par les réalisations.

Description de l'activité ou de l'ensemble des réalisations :

4. RAISONS MOTIVANT LA REMISE DU PRIX

Fournir un bref exposé des motifs pour lesquels le *Prix Droit et Libertés* 2009 devrait être décerné à la personne ou à l'organisation mise en candidature.

Exposé des motifs :

PRÉPARATION ET ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Une fois complété, le formulaire ci-dessus doit être enregistré sur votre poste de travail, puis imprimé.

Ce formulaire et les documents qui l'accompagnent doivent être expédiés à la Commission

- par la poste,
- en trois exemplaires sur support papier,
- au plus tard le vendredi 18 septembre 2009,
- à l'adresse suivante :

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Secrétariat du *Prix Droits et Libertés*
À l'attention de Sylvain Archambault
360, rue Saint-Jacques, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5

LISTE CONTRÔLE DES DOCUMENTS REQUIS

- Formulaire de mise en candidature, dûment complété
- Notes biographiques sur la personne pour laquelle la candidature est soumise
- Tout autre document permettant au jury de faire une juste évaluation de la candidature
- Trois exemplaires de chaque document, sur support papier